

Controle judiciaire

Par pascaleeb

Bonjour, mon frère a été placé sous contrôle judiciaire jusqu'à son jugement en mai pour violences conjugales sur sa concubine actuelle. Il est en récidive pénale car il a déjà été condamné à 9 mois de prison pour le même motif sur son ex femme il y a 4 ans. Son avocat dit que s'il respecte bien le contrôle judiciaire, il est possible qu'il n'ait que du sursis, ce dont je doute...! A-t-il plus de risques de repartir en prison? Merci pour vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Son avocat est mieux placé que nous pour répondre. Notez qu'il n'a rien promis, il pense juste avoir des chances de plaider pour que son client échappe au ferme.

Oui, il a des chances d'aller en prison vu la gravité des faits et la récidive. Mais selon la cause de son geste, ce n'est pas non plus désespéré.

S'il a des troubles psychiatriques ou une dépendance à une drogue et qu'il se fait soigner avec beaucoup de sérieux, qu'il travaille, qu'il met de l'argent de côté pour indemniser la victime, qu'il montre de sérieux regrets pour son attitude son avocat pourra plaider que l'emprisonnement risque de nuire au parcours de réintégration de son client et tenter d'obtenir du sursis avec mise à l'épreuve.

Evidemment votre frère est mal parti et ne sera pas cru sur parole. Il a un peu moins de six mois pour donner des gages de son désir de s'amender et de réparer sa faute.

En revanche s'il ne respecte pas strictement son contrôle judiciaire, eh bien... disons que neuf mois de prison n'ont pas suffi la première fois. Le juge risque d'être plus sévère que la première fois.